

## Tonner Drones signe son premier contrat pour son activité de conseil

**Schiltigheim, le 28 octobre 2024 08h00, Tonner Drones ('la Société') a le plaisir d'annoncer la signature d'un premier contrat pour son activité de conseil.**

Tonner Drones a signé son premier contrat après qu'une société cotée en bourse française lui ait demandé conseil pour trouver des moyens de financement équitables et moins dilutifs.

Les actionnaires ont voté en faveur de la nouvelle stratégie lors de la dernière Assemblée Générale. La nouvelle direction dispose d'une connaissance approfondie et d'une grande expérience du secteur financier. Tonner Drones bénéficie déjà de son vaste réseau. Ce premier contrat pourrait permettre à Tonner Drones de contribuer pour la première fois au chiffre d'affaires de cette nouvelle activité. La société elle-même envisagera également de participer à des opportunités d'investissement intéressantes dans des sociétés cotées prometteuses en France.

*« Je suis très heureux que nous puissions annoncer une première collaboration aussi rapidement après avoir annoncé la nouvelle stratégie aux marchés. Cela montre que notre approche et nos connaissances sont nécessaires sur les marchés financiers français actuels », a déclaré Diede van den Ouden, CEO. « Ce contrat peut contribuer à nos revenus futurs et nous ouvre la possibilité de réaliser nous-mêmes un investissement intéressant. »*

Fin du communiqué de presse

**À propos de Tonner Drones :** *Tonner Drones développe des technologies pour le secteur de la logistique. Tonner Drones détient des participations importantes dans certains fabricants de drones français prometteurs. La stratégie de Tonner Drones consiste à tirer parti de ses participations dans ces entreprises par le biais d'une gestion active des actifs. Des revenus supplémentaires peuvent être générés par les redevances sur les brevets détenus par Tonner Drones. Tonner Drones n'envisage pas de posséder une usine ; cependant, elle est déterminée à conserver la R&D pour ses produits et systèmes en France.*

**En cas de doute, le texte anglais du communiqué fera foi.**

*Les actions de Tonner Drones sont cotées sur Euronext Growth Paris (code ISIN : FR001400H2X4).*

Plus d'informations sur [www.tonnerdrones.com](http://www.tonnerdrones.com): / [contact@tonnerdrones.com](mailto:contact@tonnerdrones.com)

**Communication financière**  
[investors@tonnerdrones.com](mailto:investors@tonnerdrones.com)

### Avertissement

Concernant les mérites de toute transaction ou la prise de toute décision d'investissement. Il ne constitue ni n'inclut aucune confirmation ou engagement de la part de Tonner Drones (ou de toute autre personne) concernant la valeur actuelle ou future des activités de TonnerDrones, de ses titres, de ses filiales ou de tout autre actif de TonnerDrones.

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les convictions et les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ces déclarations prospectives peuvent inclure des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, des déclarations concernant des plans, des objectifs, des intentions et/ou des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations et des services futurs et le développement de produits, ainsi que des déclarations concernant des performances ou des événements. Ces déclarations sont généralement identifiées par les termes "s'attendre à", "anticiper", "croire", "avoir l'intention de", "estimer", "planifier", "projeter", "pouvoir", "devoir" ou la forme négative de ces expressions et d'autres expressions similaires. Ces déclarations ne garantissent pas les performances futures et sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses concernant TonnerDrones et ses filiales et investissements, les tendances de leurs activités, les dépenses d'investissement et les acquisitions futures, les développements relatifs aux passifs éventuels, les changements dans les conditions économiques mondiales ou les principaux marchés de TonnerDrones, les conditions concurrentielles du marché et les facteurs réglementaires. La réalisation de ces événements est incertaine ; leur issue pourrait s'avérer différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter de manière significative les résultats escomptés. Les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux anticipés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Toute déclaration prospective contenue dans le présent communiqué de presse est faite à la date du présent communiqué de presse. Sauf si la loi applicable l'exige, TonnerDrones ne s'engage pas à réviser ou à mettre à jour les déclarations prévisionnelles en tenant compte de nouvelles informations ou d'événements futurs.